



Grève du 19 mars

Loi Blanquer : ne pas céder, c'est résister !

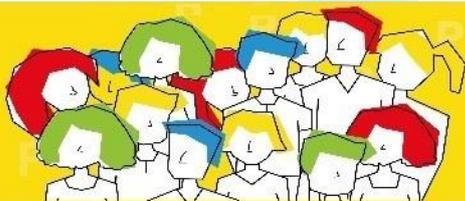
En dépit de son autoritarisme et de son cynisme permanents, **Blanquer est en difficulté face au monde enseignant et face aux parents d'élèves**, de maternelle à l'entrée à l'université. Blanquer, l'ancien recteur, homme des cabinets ministériels conservateurs et réactionnaires a conservé l'esprit d'un fonctionnaire d'autorité aux ordres du pouvoir en place, tout en voulant se donner une posture d'homme politique. Jamais passé sous les fourches du suffrage universel, Blanquer ne dispose d'aucune compétence ni d'aucune légitimité pour représenter la Nation et encore moins un territoire.

Dans ces conditions, plus la mobilisation sera forte le 19 mars, plus le soufflet infligé à cet imposteur sera grand et plus la force des organisations syndicales dans l'expression de leur opposition à la réforme, en sortira renforcée. **Ne pas céder, c'est résister pour s'inscrire dans de nouvelles perspectives** et au bout du compte, faire plier le ministre. Il est coriace le gars, mais on y arrivera !

Les premiers résultats du nombre de grévistes dans les écoles ainsi que les visites effectuées dans les écoles ces derniers jours, traduisent une **mobilisation importante puisqu'elle avoisine les 75%** de collègues qui ont choisi de cesser le travail. C'est un bon signe pour le mouvement et il est encore temps, pour celles et ceux qui ne se sont pas décidés, de le conforter. [Les intentions de grève peuvent être envoyées jusqu'à ce soir.](#)

Face aux menaces de Blanquer consécutives au refus d'avoir fait passer ou retourner les évaluations, [le syndicat des IEN de la FSU](#) (SNPI-FSU) reste attaché à ce que les modalités et les procédures de cette évaluation restent du domaine de la responsabilité des enseignants et des équipes enseignantes. Il ne peut donc concevoir qu'un enseignant qui a répondu aux prescriptions de l'article L.912-1 puisse être considéré en faute professionnelle pour les seules raisons d'une non-conformité à un protocole particulier. Les missions des IEN leur confient le contrôle du respect des principes légaux et réglementaires. Mais elles ne peuvent se limiter au contrôle de la mise en œuvre d'une procédure et doivent continuer à viser l'amélioration qualitative des pratiques enseignantes dans les perspectives de la démocratisation de la réussite scolaire. Multiplier les tensions en ayant recours à des procédures disciplinaires en la matière ne servirait pas cette finalité.

Sur cette question ne pas hésiter à appeler la section départementale pour que nous recensons les éventuelles pressions ou demandes qui pourraient être effectuées par l'autorité administrative et que nous engagions les démarches nécessaires pour votre défense.



On ne se laisse pas faire !



1er syndicat des enseignants du 1er degré